

**NOUVEAU PROGRAMME A COMPTER DU 01/07/2026**

L'AFCIC est agréée par l'ANFAS Nord / Pas de Calais en présentiel uniquement.

Le programme dispensé est conforme au référentiel DT 40 V9 de France Chimie. Notre formation s'appuie sur l'expérience des formateurs et leurs connaissances de l'environnement industriel et de celui de la Chimie.

Le nombre maximum de stagiaires est de 12 par session et n'est pas autorisée en formation individuelle.

--> **Les participants ne doivent pas avoir tous la même activité et/ou métiers.**

[Taux de satisfaction des participants \(Moyenne des 24 derniers mois\) : %](#)



**Public visé**

**Personnel encadrant** des opérateurs intervenant sur site industriel et/ou **signataire** des documents de mise au travail (autorisation, permis de travail, ...).

La formation N2 est une formation pratique pour permettre à des encadrants d'intervenants de manager le déroulement d'une intervention en toute sécurité. Elle n'est pas suffisante pour pouvoir rédiger et signer la totalité des éléments constitutifs d'un plan de prévention. Des compétences spécifiques sur la réglementation relative aux travaux réalisés par une entreprise extérieure sont indispensables pour pouvoir signer, dans le cadre d'une délégation de pouvoir, les éléments du plan de prévention autres que les documents de mise au travail. Toutefois, le titulaire du certificat N2 doit connaître les éléments de contexte de cette réglementation pour appréhender sa mission.

**Pré-requis :** Le stagiaire doit être **titulaire d'un certificat niveau 1 ou niveau 2 en cours de validité** et doit **maîtriser le français lu, écrit, parlé**

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter Cédric Vancoillie [cvancoillie@afcic.org](mailto:cvancoillie@afcic.org)

L'AFCIC met tout en oeuvre pour mobiliser les solutions de compensation en lien avec les partenaires (Ressource Handicap Formation Hauts-de-France, Agefiph).



**Objectifs pédagogiques**

Acquérir une posture professionnelle conforme à la culture sécurité pour :

- Evaluer les risques en permanence,
- transmettre les informations à son équipe,
- gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée,
- Intégrer les réflexes de prévention, la vigilance partagée et la responsabilité individuelle dans toutes les situations de travail,
- Développer son leadership de manager de proximité.



**Modalités pédagogiques**

Prise en compte des besoins et attentes des apprenants. Animation suscitant l'interactivité, les retours d'expériences des apprenants et du formateur.

Alternance de séquences théoriques et d'exercices, de mises en situation et d'études de cas.



**Moyens et supports pédagogiques**

Présentation power point - Remise d'un support pédagogique. Illustrations à l'aide de photos, d'images, de schémas ou de vidéos pédagogiques.

Développement d'un scénario - travail en sous groupes favorisant les interactions entre les stagiaires



**Modalités d'évaluation et de suivi**

Evaluation des acquis en fin de formation :

- un questionnaire composé de 20 questions (10 questions QCM et 10 questions ouvertes) - Note minimale : 16/20
- une évaluation des compétences de leadership, à travers les mises en situation (5 compétences évaluées) - Réussite : au minimum 2 compétences évaluées positivement

Sous réserve de réussite aux 2 évaluations, délivrance d'un certificat de stage nominatif "FORMATION SECURITE ENTREPRISES EXTERIEURES Niveau 2" valable 3 ans sur tout le territoire français.

Evaluation de la satisfaction à chaud (QCM). - Délivrance d'un certificat de réalisation.



**Formation animée par**

VANCOILLIE Cédric, Formateur en chimie et prévention des risques professionnels

BOURGOIS Thierry, Formateur en chimie et prévention des risques professionnels



**Tarif inter-entreprises :** 260.00 € HT par participant

**Tarif adhérent France Chimie Régionale :** 260.00 € HT par participant





**Prochaine(s) session(s) inter-entreprises**

Du 09/07/2026 au 10/07/2026, Douvrin  
Du 03/09/2026 au 04/09/2026, Douvrin  
Du 10/09/2026 au 11/09/2026, Douvrin  
Du 17/09/2026 au 18/09/2026, Douvrin  
Du 01/10/2026 au 02/10/2026, Douvrin  
Du 08/10/2026 au 09/10/2026, Douvrin  
Du 22/10/2026 au 23/10/2026, Douvrin  
Du 29/10/2026 au 30/10/2026, Douvrin  
Du 05/11/2026 au 06/11/2026, Douvrin  
Du 17/11/2026 au 18/11/2026, Douvrin  
Du 26/11/2026 au 27/11/2026, Douvrin  
Du 03/12/2026 au 04/12/2026, Douvrin  
Du 10/12/2026 au 11/12/2026, Douvrin  
Du 15/12/2026 au 16/12/2026, Douvrin

*Déroulé de la formation page(s) suivante(s)*

## Déroulé de la formation

### Tour de table - introduction

Présentation de l'AFCIC, du formateur - présentation des stagiaires.

Nécessité de la formation pour accéder aux sites et spécificité de la formation N2 par rapport au niveau 1.

Discussion collective sur les acquis du N1 et sur les risques métiers des stagiaires.

Présentation des objectifs de la formation, du programme et organisation pratique de la formation.

### Contexte et enjeux de la sécurité

L'accident du travail et la maladie professionnelle

- Les définitions
- Les origines des accidents du travail : non-respect des procédures, manque de communication, précipitation...
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile
- L'importance du suivi des accidents avec ou sans arrêt et des presque accidents

Le contexte réglementaire

- Les principes généraux de la prévention
- Présentation succincte de la réglementation relative aux travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure
- Articulation du plan de prévention avec le DUERP, le PPSPS et le protocole de sécurité

Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail

- La responsabilité pénale de tous en fonction des niveaux hiérarchiques
- La délégation de pouvoirs
- Quelques exemples de jurisprudence
- Les acteurs internes et externes de la sécurité (CSE, Inspection du Travail, Services de Santé au Travail, CARSAT, DREAL, Service sécurité interne à l'EU, etc..).

### Rôles et missions du titulaire d'un certificat de Niveau 2

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- Etablissement d'un mode opératoire / phasage, identification des risques et moyens de prévention associés
- Identifier son (ou ses) interlocuteur(s) dans l'EU
- Participer à l'inspection commune préalable pour identifier conjointement les situations de coactivité et d'interférences
- Définir les éléments du plan de prévention et des permis associés pertinents pour l'intervention
- Vérifier l'adéquation des moyens matériels et humains mis à disposition

### Gestion de la mise au travail

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- Appliquer et faire appliquer de la **1ère règle d'Or** : "**Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail**"
  - S'assurer que son équipe ne va pas démarrer le travail en attendant la validation de l'autorisation de travail
  - Contribuer avec l'EU à la rédaction des documents de mise au travail relatifs à l'intervention à réaliser (autorisation/permis de travail, permis spécifiques,...)
  - Valider ces documents conjointement avec l'EU
- Réaliser une mise au travail efficace
  - Exploiter les informations des documents de mise au travail (mode opératoire, inspection commune préalable, PDP, autorisation de travail,...)
  - Vérifier l'application des dispositions sur le terrain : s'assurer que les dispositions sont applicables dans la réalité
  - Communiquer et expliquer aux N1 l'activité à réaliser telle que définie dans les documents de mise au travail
  - S'assurer de la bonne compréhension des informations de la part des intervenants.

### Gestion de l'équipe et du chantier tout au long de l'intervention

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- Vérifier la mise en place et le maintien des mesures de prévention et de protection prévus dans les documents de mise au travail
- Etre à l'écoute permanente de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses
- Appliquer et faire appliquer la **2ème règle d'Or** : "**Je vois = J'alerte et j'ose dire STOP**"
  - Savoir réagir à tout changement constaté ou signalé : alerte, non conformité du matériel, absences dans l'équipe, non respect du planning, accident, situation dangereuse, défaut de consignation,...

- 
- Savoir réagir face à un comportement humain inapproprié
  - savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent

**Gestion de la fin du chantier**

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- S'assurer de la conformité des travaux à la demande
- Garantir l'ordre, la gestion des déchets et la propreté de la zone d'intervention
- S'assurer de la remise en état et de l'absence de risques au sein de la zone d'intervention
- Clôturer les documents de travail (permis, consignation,...) avec l'entreprise utilisatrice
- Recueillir les retours d'expérience et les communiquer aux parties concernées (en interne et à l'EU)

**Bilan**

Au travers des enseignements de l'étude de cas, synthèse des rôles et missions du titulaire d'un certificat N2 :

- Analyse des risques métiers et contribution à l'identification des risques de coactivité et d'interférences
- Identification et mise en oeuvre des mesures de prévention et de protection face à ces risques
- Gestion des documents permettant la mise au travail
- Mise au travail de son équipe
- gestion du chantier et des éventuels aléas
- Clôture du chantier et retour d'expérience

**Conclusion**

- L'importance du rôle de l'encadrement du N2 et son implication dans l'évaluation des risques sur le chantier.
- Le devoir d'exemplarité, le comportement individuel et le savoir être.
- Les règles d'or : "Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail " et "Je vois = J'alerte et j'ose dire STOP".

**Evaluation des connaissances des stagiaires**

- Evaluation individuelle des connaissances puis explication des réponses de manière collective
- Restitution de l'évaluation des compétences de leadership